

**COMPTE-RENDU DU CTL DU 22/09/2020**  
**1ère convocation**

Pour votre information, **Solidaires Finances Publiques 73** a fait le choix politique et syndical de se rendre aux CTL en première ou deuxième convocation par respect pour les personnels que nous représentons. Nous jouons pleinement notre rôle d'élus dans ces instances.

A l'ordre du jour de ce CTL :

1. Approbation du PV du CTL du 21/02/2020 (vote)
2. Modification des horaires du SPF-E (vote)
3. Modification des horaires d'ouverture au public du SIP-SIE Saint Jean de Maurienne (vote)
4. Protocole d'entraide SIE Aix les Bains et SIE Chambéry : protocole et bilan (information)
5. Bilan de la formation professionnelle 2019 (information)
6. Généralisation du paiement de proximité (information)
7. Retour d'expérience COVID19 (information)
8. Information sur le référent « radicalisation » (information)
9. Recrutement d'agents contractuels au titre de l'année 2020 – cat C (information)
10. Questions diverses

En préambule, le DDFIP a regretté les conditions matérielles d'organisation de ce CTL mais nous avons l'exigence de respecter les consignes sanitaires. La salle 504 de la Direction ne peut contenir plus de 18 personnes dans ces conditions, ce qui ne permet pas d'avoir en présentiel l'ensemble des représentants des personnels et des intervenants. Pour pallier à cette imposition sanitaire, il est possible de participer aux débats en audioconférence.

*Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est très pénible d'assister à ces réunions en audioconférence ; tous les intervenants ne sont pas audibles compte tenu du port du masque et des distances entre la « pieuvre » téléphonique et eux. Nous avons demandé la possibilité de réserver une salle extérieure à l'instar du CHSCT. Visiblement, cela semble compliqué pour des raisons techniques et matérielles... nous ne voyons pas lesquelles malheureusement, problème de volonté tout simplement.*

*Nous avons évoqué la possibilité également de le réaliser en visioconférence ; nous sommes une administration numérique, non ?*

Le DDFIP a précisé en réponse que, d'ici la fin de l'année, les outils devraient permettre de le faire. A suivre...

A l'origine de ces réflexions, une situation sanitaire moyennement rassurante y compris en Savoie. Il est important de rester tous vigilants. Taux de 54,8 pour 100 000, ce qui implique un passage « en rouge » dès jeudi 24/09. Le nombre d'hospitalisations et d'admissions en réanimation est contenu (NDLR : à la date du CTL).

A notre question de savoir si le passage de la Savoie « en rouge » aura une incidence sur le télétravail et son développement, la Direction répond que non. Le préfet annoncera sûrement des mesures de limitation des rassemblements.

En conclusion, pour le DDFIP, dépasser les 20 personnes en réunion ne semble pas raisonnable compte tenu de la situation actuelle.

*Pourtant, il n'est visiblement pas question d'anticiper et d'augmenter le nombre de jours de télétravail pour ceux qui le peuvent ou/et le désirent.*

S'agissant des équipements télétravail, la DG a pris conscience que nous n'étions pas équipés pendant la crise. Elle met l'accent sur l'accélération de l'équipement en micro-portable (parc) – 40 % d'ici la fin de l'année, ce qui représente pour la Savoie 300 portables ; actuellement, il y en a un peu plus de 100. La livraison devrait cependant avoir du retard – la DG a pris la main pour peser plus dans les commandes. La livraison sera effectuée en 2 vagues, fin septembre (livraison retardée) et novembre.

En réponse à la liminaire d'une OS, le DDFIP a confirmé la reprise des opérations liées au NRP (Nouveau

Réseau de Proximité). La Direction a travaillé sur le sujet cet été, d'où la diffusion sur Ulysse73 du dernier état du projet de calendrier. La validation (ou pas) du ministre est attendue début octobre 2020. Cela implique le report du CTL programmé sur le sujet le 6/10 (programmation après le 15/10 et probablement pendant les vacances scolaires).

*Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce calendrier institutionnel pose problème non seulement pour la qualité des échanges et la possibilité d'étudier d'éventuelles propositions de modification mais aussi pour les agents et services concernés. Ils sont dans l'expectative pour certains puisque, entre les annonces initiales notamment s'agissant des antennes et la tendance actuelle, l'approche semble différente.*

*Dans une analyse plus générale, la Direction semble courir après un calendrier qu'elle ne maîtrise pas. Comment gérer des transferts de charge fin octobre-début novembre, alors que le transfert éventuel des emplois ne sera évoqué vraisemblablement pas avant janvier 2021, soit après le transfert des charges... La Direction n'arrive tout simplement pas à suivre les réorganisations qu'elle décide.*

*Il suffit de faire le bilan de la mise en place du PCE départemental et du transfert de la mission foncière du SIP d'Aix au SIP de Chambéry au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour s'en rendre compte. Pour ces deux services, aucune anticipation, aucune préparation. La nouvelle sémantique utilisée pour faire passer la pilule n'y changera rien : la DDFIP évoque des renforcements de service tout en oubliant de préciser la suppression des services qui permettent ce renforcement... S'il fallait encore le prouver, la logique réside dans la destruction de l'emploi public et la dégradation de nos missions.*

*Au final, les agents se sentent abandonnés. Qui n'a pas réfléchi ces derniers mois à un éventuel départ de la DGFIP ?*

### **1- Approbation du PV du CTL du 21/02/2020**

Nous avons relevé un engagement non tenu à notre connaissance par la Direction évoqué lors de ce CTL. En effet, la Direction s'était engagée à proposer des entretiens individuels avec les ressources humaines pour les agents concernés par une restructuration afin de rechercher systématiquement la solution entraînant le plus faible impact sur la vie personnelle de l'agent.

Le responsable des RH a indiqué avoir répondu aux questions de ceux qui l'ont sollicité... La crise sanitaire n'a pas facilité non plus l'exercice, sachant que le service RH était en sous-effectif pendant la période de crise sanitaire.

Pour les informations sur les primes de réorganisation, elles sont à la signature. La Direction a choisi de déclencher automatiquement la prime pour les agents remplissant les conditions (à savoir, les agents concernés par une réorganisation et qui ont joué le jeu de suivre leur mission). Elle sera versée sur la paie d'octobre. Par contre à ce jour aucune information aux agents concernés.

Pour information, Mme Bimet, responsable RH, partira officiellement à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2021, effectivement ce sera en octobre... Elle sera remplacée par Mme Monique Vittet, tuilage en cours.

Vote : SFP et FO, abstention / CFDT-CFTC, pour

### **2- Modification des horaires du SPF-E**

Pour la DDFIP, la crise sanitaire a entraîné un certain nombre de réflexions. Il faut pouvoir adapter la réception du SPF-E en garantissant l'aspect juridique aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers.

La DG a essayé de donner des directives pour encadrer les opérations civiles – note du 05/08/2020. La Direction s'appuie sur cette note afin d'organiser et stabiliser l'accueil du SPF-E afin de sécuriser le dispositif. A notre demande sur l'impact des fermetures antérieures sur le retard, le DDFIP a répondu que le sujet du retard était plus global.

La possibilité de mieux maîtriser la partie accueil, même si ce dernier n'est pas massif, permet aux équipes de se concentrer sur les autres travaux. L'effet ne peut être que positif...

Il existe toujours un très gros retard, + de 300 jours, même si le travail fourni est considérable. Il y a 55 000 dossiers en stock et le flux courant repart de plus bel après le ralentissement dû à la crise sanitaire. Pendant cette dernière, les notaires ont traité leurs dossiers en suspens, ce qui a entraîné environ 10 % de rejet, sachant que si l'application des textes était respectée, il pourrait y en avoir le double.

D'après le DDFIP, un projet de loi est en préparation qui pourrait permettre plus de souplesse dans la validation des journées à l'exemple du cas d'un dossier qui peut bloquer une journée.

A notre remarque sur la nécessité de procéder à une communication importante et la plus large possible, le DDFIP a répondu avoir attendu quelque chose de stable pour pouvoir communiquer. La note DG le permet d'autant plus.

Nous nous sommes étonnés de la possibilité de prendre rendez-vous depuis n'importe quel autre service de la DDFIP et interrogés sur le traitement des sollicitations téléphoniques externes et internes.

Sur le premier point, la Direction indique que la possibilité sera ouverte aux services de prendre rendez-vous au SPF-E pour le compte des usagers via l'application « accueil personnalisé sur rendez-vous » d'ici à la mise en place des nouveaux horaires.

Sur l'accueil téléphonique, nous avons obtenu une réponse mais plus en lien avec la gestion des SVI (serveur vocaux interactifs). La DGFIP passerait à une autre technologie, la téléphonie sur IP (internet). C'est un investissement conséquent en termes financiers et de charge de travail, mais les Directions seront accompagnées par la DG et cela leur permettra d'intervenir sur les serveurs vocaux et les annuaires sans recourir à un prestataire extérieur.

Il s'agit également de réviser l'affichage dans tous les services et d'harmoniser les messages d'accueil des SVI.

Concernant les horaires d'ouverture du CDIF de Barberaz, service sur le même bâtiment, période transitoire. Réflexion sur une campagne TF sur rendez-vous au niveau de Barberaz et après le service se calera avec les horaires du SPF-E (chose qui a été refusée plusieurs fois dans les dernières années par la DDFIP).

Enfin, aucune consultation des agents... excepté l'encadrement, les équipes n'ont pas été associées à ces modifications. De toute façon, pour la Direction, comme la référence était la note nationale qui fixe une durée hebdomadaire d'ouverture de 17h30, il n'y avait pas besoin de le faire.

Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont demandé à quelle date l'accès au fichier serait autorisé pour les notaires. La Direction indique que techniquement c'est repoussé à une date inconnue.

Pour le contrôle allégé partenarial, même chose, ce n'est toujours pas activé. Le responsable du SPF-E doit relancer la démarche auprès des Notaires.

Vote : SFP + FO, abstention / CFDT-CFTC, pour

### **3- Modification des horaires d'ouverture au public du SIP-SIE Saint Jean de Maurienne**

La Direction a commencé à évoquer ce point par un mensonge : selon elle, la consultation n'aurait pas eu lieu au CDIF de St Jean de Maurienne...

Ensuite, l'argumentation utilisée par la cheffe du SIPIE et relayée par la Direction ne tient pas non plus : contraintes du service suite au départ à la retraite d'un agent d'accueil non remplacé et possible demande de temps partiel de l'agent d'accueil...

*Faux, pour **Solidaires Finances Publiques**, tous les postes d'agent C sont pourvus sur le site de St Jean de Maurienne (non démenti par la Direction), le fait du non remplacement de l'agent d'accueil tient d'un choix organisationnel de la cheffe de service (ce qui est son droit).*

*Il est tout de même navrant de faire reposer le choix de ne pas assurer un service public sur la décision éventuelle d'un agent de demander à bénéficier d'un droit à temps partiel (temps partiel non déposé à ce jour).*

*Par ailleurs le vote du CDIF n'a pas été communiqué (majoritairement contre – visiblement la Direction était tout de même informée du résultat), pourtant la consultation a eu lieu à la même période que le SIP-E mais pas avec le formalisme requis pour une présentation en CTL.*

Lorsqu'il s'agit d'un jour de fermeture d'un site, M. Blanchard nous a confirmé qu'il est recueilli l'avis de tous les services et s'est étonné lui-même de l'absence des avis des agents du CDIF. Seule la trésorerie était fermée le mercredi à ce jour depuis déjà 3 ans.

Dans un cadre plus général, nous avons de nouveau demandé une étude sur l'accueil dans nos services au regard des moyens dont chaque service dispose mais également au regard des flux et demandes des usagers.

En réponse, la DDFIP a rappelé la doctrine nationale en matière d'accueil (juin 2019). Le rendez-vous devient la norme avec la mise en place partout de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRV). Pour l'instant seuls les SIP, les SIE et le SPF-E sont concernés par l'APRV.

Dans le cadre de la réorganisation, la coordination de la stratégie d'accueil a été confiée à M. Decroix. Pour le DDFIP, il faut se mettre à la place de l'utilisateur. La réflexion doit être globale par site, pas forcément départementale. Il faut prendre en compte l'impact d'une modification des horaires d'un service pour les autres services du même site mais aussi pour les autres sites du département.

*Au cas particulier, à St Jean de Maurienne, nous en arrivons à une situation grotesque, le SIP-E chargé de l'accueil du bâtiment est fermé le mercredi, par contre le CDIF est ouvert du lundi au vendredi. A quand l'installation d'une échelle pour que les usagers puissent se rendre au 1<sup>er</sup> étage le mercredi ?*

Vote : SFP et FO, contre / CFDT-CFTC, abstention

#### **4- Protocole d'entraide SIE Aix les Bains et SIE Chambéry : protocole et bilan**

Ce protocole portait sur le traitement des AVISIRS. Mis en place le 01/12/2019, le dispositif n'a été opérationnel qu'à compter du 1<sup>er</sup> février. Dans les faits, le SIE de Chambéry n'a pas été en mesure d'aider le SIE d'Aix. Du 01/02 au 18/02, ce sont donc moins de 10 AVISIRS qui ont été traités par le SIE de Chambéry pour le compte du SIE d'Aix.

Enorme ! Sans surprise, le bilan est positif...

Pour la Direction, même si cela n'a rien donné en volume, tout a été préparé pour pouvoir le faire. Il est pertinent de pouvoir traiter à distance des opérations pour le compte d'un autre service. Dans la nouvelle organisation des SIE avec notamment les antennes, il y a un intérêt de pouvoir travailler sur l'ensemble des opérations.

A quand un SIE départemental ?

#### **5- bilan de la formation professionnelle 2019**

Pas grand-chose à dire sur la formation professionnelle, les stages organisés en Savoie ne nous ont pas été fournis, le calendrier 2020 non plus (même si l'année est déjà bien entamée).

A relever, sur les 2 dernières années, 16 agents n'ont suivi aucune formation. Ce sont pour la plupart des agents expérimentés ou proches d'un départ en retraite.

Pour ce qui est des e-formations, 40 % d'entre elles ne sont pas commencées. Manque de temps, d'envie, pression des chefs de service, difficile de cerner avec précision les motifs.

Sur les 30 % qui les ont commencés, 10 % n'ont pas été jusqu'au bout.

Pour 2020 les formations déprogrammées au printemps ont été pour partie reprogrammées sauf celles sur le PAS. Il y a de toute façon moins de personnes inscrites.

Le centre de formation de LYON n'a également pas pu faire les formations prévues. Pour les personnes fragiles la scolarité a été assurée à distance et les ordinateurs fournis par l'ENFIP.

#### **6- Généralisation du paiement de proximité**

Le marché au niveau national a été remporté par le réseau des buralistes de la Française des Jeux. Le dispositif a été généralisé le 28/07 au niveau national. Cela concerne tous les produits encaissables dans les services des Finances Publiques à l'exception des jours-amendes, des impositions basculées dans RAR et des amendes pénales.

Les factures encaissables sont donc celles avec un datamatrix et la mention particulière : « payable auprès d'un buraliste agréé ». Concernant les factures des collectivités locales (facture d'eau,...), un cahier des charges a été envoyé aux éditeurs privés.

Si un usager se présente pour un paiement en espèce dans une trésorerie, la consigne est de l'orienter vers un buraliste.

Au niveau de la Savoie, il reste 3 communes (où la DDFIP est présente et ne le sera bientôt plus) sans buraliste agréé, Le Chatelard, St Michel de Maurienne et La Chambre. Au Chatelard il n'y aura plus d'encaissement possible à terme puisqu'il n'y a aucun buraliste « fdj ».

Les buralistes, au nombre de 57 à ce jour dans le département, n'acceptent que le paiement par CB ou espèces. Après paiement, les applicatifs métiers sont directement impactés.

Au mois d'août, 95 paiements enregistrés chez des buralistes : 16 % produits locaux, 7 % les impôts et 77 % pour les amendes. Paiement partiel 1 % et 67 % de règlement par CB.

Ci-après, réponses de la Direction, suite à nos interrogations notamment sur les consignes d'accueil et les lieux de localisation des paiements.

La Direction a rectifié s'agissant de l'accueil des usagers. En fait, il s'agit de les informer de cette nouvelle possibilité. Ils ne doivent pas être refoulés, mais ils doivent être informés que bientôt seuls les buralistes prendront en charge leurs paiements.

Pour le DDFIP, cette démarche nouvelle peut heurter certains au regard de la notion de service public. Les premières remontées : une offre plus large d'horaires d'ouverture. Le paiement en numéraire concerne une population limitée. 3/4 des paiements sont dématérialisés.

Il faut faire le lien avec la disparition des caisses. Ces dernières demeurent à cause des régies. Cependant, un 2ème marché public a été attribué à la Banque Postale. A compter du printemps 2021, les régisseurs ne s'adresseraient donc plus directement à nos services. Les caisses devraient donc toutes disparaître sauf sur Chambéry et Albertville car présence obligatoire pour les services rendus aux tribunaux judiciaires (scellés par exemple). La réception s'effectuerait sur rendez-vous, il ne s'agirait pas de caisse grand public.

S'agissant des créances des collectivités locales, la Direction a espoir que tout passe en datamatrix. La Direction a les moyens de suivre les éditeurs qui proposent ce QR code.

S'agissant des décaissements – les secours d'urgence – une solution innovante : un code serait donné à la personne, qui devrait taper ce code sur un distributeur automatique et recevrait la somme à laquelle il a droit.

### **7- Retour d'expérience COVID19**

Suite à la crise sanitaire, la DG a souhaité recueillir l'expression des agents et des cadres afin de dégager des perspectives d'actions pour le futur. Le RETEX cadres s'est déroulé début septembre.

Le but était un retour à chaud avant que les agents oublient...

Au sein de chaque RETEX, liberté de paroles et confidentialité – la synthèse devait recueillir le consentement du groupe.

1<sup>er</sup> constat, les moyens informatiques ne sont pas au niveau (gênant pour une administration numérique qui impose aux usagers le tout internet).

Souhait de pouvoir recourir au télétravail, pas nécessairement de manière permanente, mais disposer des moyens pour le mettre en place en cas de crise.

Sentiment d'exclusion pour les agents dont les missions n'ont pas été jugées prioritaires par la DG avec un retour au bureau compliqué et un retard dans les missions aggravé par le confinement de tout le service.

Sentiment d'isolement également pour les personnes fragiles.

La crise a également montré que le rôle du médecin de prévention n'était pas clairement défini et son avis n'était pas toujours en accord avec l'avis du médecin traitant.

De même pas toujours facile de trouver une solution de reprise entre la volonté d'accompagnement du médecin de prévention et les moyens dont dispose le chef de service.

Les agents ont reproché à la Direction de ne pas être assez présente physiquement sur le terrain. Rappelons que mi-mars le mot d'ordre du gouvernement était « tout le monde se confine et les déplacements doivent être limités ».

La prime COVID a été perçue comme injuste et a créé des tensions entre les agents. Nous avons relevé que la prime était mal vécue par ceux qui ne l'ont pas eue mais parfois aussi par ceux qui l'ont perçue. Pas sûr que lors d'un prochain confinement, les gens s'investissent autant compte tenu de la reconnaissance

Le DDFIP a remercié les OS de leur attitude constructive pendant la crise notamment lors des audio hebdomadaires. Pourtant celles-ci n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille.

### **8- Information sur le référent « radicalisation »**

Ce dispositif existait déjà : il avait été mis en place en 2016 suite aux attentats. L'Etat s'était interrogé sur la façon de détecter et prévenir les cas de radicalisation. La note de décembre 2019 ravive donc la note initiale.

M. Philippe Carron a été désigné pour cette mission par le Directeur.

Une communication aux chefs de service sera également réalisée.

### **9- Recrutement d'agents contractuels au titre de l'année 2020 – cat C**

Suite à la note RH DG du 20/07/2020 – déclinaison de la loi de la transformation de la fonction publique – la DDFIP 73 s'est vu attribué 4 postes de catégorie C. Elle nous a assuré n'avoir été consultée que pour définir les localisations.

Emplois en CDD pour une durée de 1 à 3 ans. Cela doit concerner des services avec des postes vacants difficiles à pourvoir ou pour faire face à une action ponctuelle pour laquelle la DDFIP n'a pas de compétences ou doit faire appel à des compétences nouvelles.

Ces postes peuvent être occupés par des fonctionnaires en détachement (ces candidatures seront examinées en priorité), ou des contractuels de la vie civile. La DDFIP, après sélection, devra s'entretenir avec les candidats. Si ceux-ci ne correspondent pas au profil recherché, il n'y a aucune obligation de les prendre. La publicité pour ces postes est faite sur le site « place de l'emploi public » et auprès de pôle emploi.

La DDFIP a proposé à la DG, qui les a validés, les postes à Bourg St Maurice, au SIP de Moûtiers, au SPF-E et à la Direction (Pôle pilotage et ressources - besoin de compétences en matière de gestion immobilière).

La Direction nous a répondu avoir été contrainte dans le temps pour répondre à la DG. Dans cette période, il n'a pas été possible d'organiser un appel à candidature en interne notamment pour les missions du SPF-E et de la Direction où un profil particulier est recherché.

*Pour **Solidaires Finances Publiques**, cette décision est incompréhensible sachant le nombre de candidats en liste complémentaire du concours qui n'ont pas tous été appelés. De plus, pour des emplois de catégorie C, le recrutement se fait au niveau bac. Malheureusement, il semble que nous aurons à faire face de plus en plus à ce type de contrat.*

## **10- Questions diverses**

**Solidaires Finances Publiques** a demandé,

- une présentation de la nouvelle organisation de la DDFIP

L'idée est de s'organiser au mieux pour faire face aux restructurations des services à venir. La fusion date d'il y a 12 ans ; le DDFIP a perçu les limites du maintien des 2 filières.

La MDRA est inchangée, pilote Thierry Inquimbert.

Le périmètre du pôle pilotage et ressources reste globalement le même, avec un renforcement de la division de la stratégie qui incorpore la communication interne et externe, les relations aux publics, le pilotage du NRP et le dialogue social (stratégie).

Les pôles gestion publique et gestion fiscale sont supprimés et remplacés par les pôles mission réseau et expertise financière.

Le pôle missions réseau assure un pilotage unifié des missions exercées par les services départementaux. La division du contrôle fiscal reprend les affaires juridiques en raison d'une diminution assez importante du contentieux fiscal et de la mise en place de la loi ESSOC qui a modifié notre mode de fonctionnement (la DG fusionne également ses services juridique et fiscal).

Le pôle expertise financière regroupe les missions exercées uniquement en direction et les missions d'expertise.

- un point sur les ruptures conventionnelles : une signée avec le montant plancher et accord de principe de RH DG pour 2 autres demandes.

Il y a une latitude sur la date de départ comme il s'agit d'une convention entre un agent et la DDFIP.

2 autres demandes sont envoyées au visa de la DG.

La DDFIP a reçu d'autres agents, mais les dossiers ne sont pour le moment pas transmis à la DG car cela concerne 2021.

La Direction a précisé avoir un rôle d'accompagnement et en ce sens prévient sur les conséquences de ce choix. Elle a donc demandé à un agent de réfléchir – il reste du temps par rapport à la date souhaitée pour effectuer un choix éclairé.

La DDFIP est en attente de la réception d'un autre agent et a refusé la rupture pour un agent pouvant partir à la retraite et à taux plein.

Dans les dossiers remontés, 9 au total à l'étude ou finalisés. Il y a un souhait de partir par anticipation. La Direction a également connaissance de personnes qui s'interrogent.

La Direction a toute la latitude de pouvoir proposer dans la fourchette -indemnité plancher ou plafond... la DG décide. Sur une centaine de conventions signée en France, 1 seul dossier a été validé au-delà du plancher.

- un point sur le télétravail : une réflexion est menée au niveau national, aussi bien au niveau DG qu'au niveau fonction publique, avec la mise en place de groupes de travail. Cadrage avec plus de souplesses ? Dans l'attente la doctrine est maintenue, pas de télétravail permanent. Le DDFIP maintient un maximum de

2 jours en Savoie.

La campagne 2021 de candidature n'est pas encore lancée mais les conventions actuelles devraient être reconduites tacitement sauf dénonciation car disparition des quotas. Attendons la note.

A ce jour, le nombre de télétravailleurs est de 109 agents sur un effectif de 730 :

- contractuels, campagne annuelle, dès lors convention non dénoncée reconduction, 50
- nomades, de par leur fonction et le matériel, 42 (direction, vérificateurs...)
- équipés du matériel de l'enfip – 17 – à titre partiel ou non

Dans la livraison prévue, un certain nombre de portables servira au remplacement d'anciens PC sous windows7. Cependant, aucune projection possible à ce jour car la Direction n'a pas connaissance du stock possible au 31/12. Pourtant, la Direction a remonté ses besoins à la DG en prenant en compte le renouvellement du matériel existant et le développement des possibilités de télétravail.

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** :

Thierry SCHUTTERS	Aurélie GUIBAL	Lionnel LARRAZET	Patricia LACOTTE
Claudine PIERREL	Sébastien HERLIN	Jessica Vachet	Miren HERLIN